



## ASSOCIATION DES CRIMINOLOGUES DE LOUVAIN

Louvain-la-Neuve, le 28 novembre 2008

Chers membres de l'Association,  
Chers sympathisants,

Quand elle organise des activités (conférences, drinks, visites, etc.), toute association a des frais.

Il est de tradition – et de nécessité – que les membres y contribuent au moins un peu. C'est pourquoi une cotisation leur est demandée.

Une cotisation pour des conférences, des débats, des projections de films, des soirées des professions pour les étudiants en criminologie, des soirées retrouvailles...

Cette logique de cotisation est certainement d'une certaine efficacité, néanmoins l'Association des Criminologues souhaite toutefois en adapter les modalités.

D'une part, nombreux sont les criminologues qui trouvent un emploi rémunéré selon un barème de travailleur social. D'autre part l'aspect financier ne peut être une cause d'exclusion : ce serait un comble pour les adeptes d'une discipline qui étudie notamment les mécanismes de marginalisation, de stigmatisation et de criminalisation !

L'Association acceptera dès lors toujours à toutes ses activités les sympathisants et les membres, même non en ordre de cotisation. Elle veut l'affirmer noir sur blanc.

Il en découle aussi, et de façon non contradictoire, qu'elle demande à ceux qui le peuvent et qui en ont l'envie, de la soutenir pour réaliser ses activités.

Elle vous propose dès lors deux tarifs, mais chacun reste libre de donner ce qu'il estime pouvoir donner :

- Pour les jeunes diplômés (3 dernières années) : 25 euros par an
- Pour les diplômés plus anciens : 40 euros par an

Cette cotisation est à verser sur le numéro de compte 732-0188722-11 en mentionnant votre nom, prénom et date de naissance.

En vous remerciant d'avance,  
L'Association espère vous revoir à nombre de ses activités.

Francesca Firenze